



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : Vigilants pour la vie

Lavaltrie, le 8 avril 2022. La Sûreté du Québec de la MRC de d'Autray vous rappelle qu'il est important pour la sécurité de tous de partager la route, en faisant preuve de courtoisie. Avec l'arrivée du printemps, la cohabitation des piétons, des cyclistes et des automobilistes sera accrue dans les rues. D'ailleurs, dans les rues de la municipalité, vous pouvez apercevoir plusieurs passages piétonniers et feux de circulation permettant de réduire le nombre de collisions impliquant des automobilistes et des piétons.

Voici quelques conseils pour les automobilistes :

- À l'approche d'un passage pour piétons, **ralentissez**.
- Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage piétonnier, vous avez l'obligation de vous immobiliser afin de lui permettre de traverser en toute sécurité. Il a priorité sur vous.
- Soyez attentif à la route et évitez toute distraction : recherche de musique, objets qui ont roulés sous votre siège, cellulaire, etc.
- Respectez les brigadiers et la vitesse réduite en zone scolaire également.

Si vous ne respectez pas le droit de passage d'un piéton, vous vous exposez à une amende de 100 \$ plus les frais pour un total de : 173\$

Voici quelques conseils pour les piétons :

- Portez des vêtements clairs ou des accessoires réfléchissants.
- Marchez sur le trottoir et s'il n'y en a pas, marchez sur le bord de la rue dans le sens contraire de la circulation.
- Regardez : Gauche, Droite, Gauche avant de traverser et assurez-vous d'avoir été bien vu par les automobilistes.
- Traversez aux intersections les plus près en respectant la signalisation (Feux pour piétons, feux de circulation ou panneaux d'arrêts)

Josianne Giard
Sergente coordonnatrice locale en police communautaire
SQ MRC de d'Autray

